

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du quinze septembre deux mille vingt-cinq qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Monsieur André GUILBAUD – Maire de Cuzion
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Anne-Laure BODIN – Ajointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Monsieur Christian BARON – Conseiller Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Mathieu MOREAUX – conseiller Municipal de Chaillac
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Laure BODIN

Délibération CA-2025-27

Séance du 23 septembre 2025

OBJET : ÉTABLISSEMENT DU COÛT LAURÉAT DU CONCOURS D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE – SESSION 2025

Vu l'arrêté n°AG-54-2023 portant ouverture au titre de l'année 2025 des concours interne, externe et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n°AG-50-2025 fixant la liste d'aptitude des concours interne, externe et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe – session 2025,

Considérant qu'il convient de définir le coût du concours et le coût total par lauréat afin de solliciter le remboursement de ce dernier auprès des collectivités qui recruterait hors conventionnement sur la liste d'aptitude et de recouvrer les participations des Centres de Gestions ou autre collectivité ayant conventionné,

Vu le coût total du concours retracé dans le tableau ci-joint,

Vu le budget du Centre de Gestion,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

ARTICLE 1 – CONSTATE le coût total du concours d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe – session 2025 qui s'établit à 19 390, 31 €.

ARTICLE 2 – DEFINIT à 1 385 € le coût par lauréat du concours d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe – session 2025.

ARTICLE 3 – AUTORISE le Président à émettre les titres et recettes auprès des Centres de Gestion co-organisateurs et des collectivités non-affiliées.



Le Président,

Xavier ELBAZ

CENTRE DE GESTION DE L'INDRE
Fiche de gestion des concours et examens professionnels

ID : 036-283600138-20250923-CA_2025_27-DE

**Concours Adjoint territorial du patrimoine principal 2e classe
session 2025**

BILAN FINANCIER DEFINITIF

CHARGES AFFERENTES A L'OPERATION	IMPUTABLES AU CONCOURS
FRAIS DE PUBLICITE DU CONCOURS	0,00
LOCATION DE SALLES ET DE MOBILIER	297,50
Salle	297,50
Mobilier	0,00
VISITES MEDICALES	26,50
Honoraires visites médicales (candidat en situation de handicap)	26,50
REMUNERATIONS DIVERSES	15 731,10
Préparation des épreuves écrites	1 200,00
Préparation des épreuves pratiques	0,00
Surveillance des épreuves écrites	178,20
Prestations Collectivités ou Etablissements d'enseignement (CCI de l'Indre)	1 153,50
Vacations correcteurs épreuves écrites	663,92
Vacations correcteurs épreuves pratiques	0,00
Vacations correcteurs pour épreuves facultatives	0,00
Vacations épreuves orales	2 330,35
Vacations membres du jury (réunions)	613,80
Rémunération des agents chargés du suivi des dossiers	5 191,56
Rémunération autres agents	4 399,77
FRAIS DE TRANSPORT-REPAS-HEBERGEMENT	894,99
Organisation des épreuves	252,55
Réunions du jury	602,12
Surveillance des épreuves	40,32
FOURNITURES - AFFRANCHISSEMENT	65,11
Confection des dossiers d'inscription	0,00
Correspondance (convocations, résultats...), sujets,copies, brouillon...	50,03
Frais d'affranchissement	15,08
TOTAL DES FRAIS DIRECTS	17 015,20

FRAIS INDIRECTS	
Compte 60, 61 et 62 (résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent l'année de l'examen)	40 567,02
Nombre total d'inscrits aux concours et examens professionnels organisés au cours des 3 années précédentes	1 315,00
Coût unitaire des frais indirects (total des frais indirects/nombre total d'inscrits aux concours et examens professionnels organisés au cours des 3 années précédentes)	30,85
Coût réel des frais indirects (coût unitaire des frais indirects*nombre total de candidats inscrits)	2 375,41
TOTAL DES FRAIS INDIRECTS	2 375,41

COÛT TOTAL DU CONCOURS	19 390,61
-------------------------------	------------------

Nombre total de lauréats	14
COUT LAUREAT A LA CLOTURE DES EPREUVES:	1385,00



Châteauroux, le 23 septembre 2025

Le Président,

Xavier ELBAZ